

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

L'INSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL POUR L'ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. A cause des politiques nationales désastreuses appliquées par le gouvernement dans les domaines industriel, énergétique, financier et budgétaire, le pays traverse présentement une très grave crise du logement, surtout dans les provinces de l'Ouest où l'offre est très faible et les prix prohibitifs. Le reprise du programme MURB ne suffira pas à résoudre les problèmes croissants de l'industrie de la construction. Je propose donc, avec l'appui du député de Assiniboia (M. Gustafson):

Que le gouvernement établisse un groupe de travail national sur le logement qui, de concert avec les provinces, mettra au point les programmes de logement voulus pour répondre aux besoins des Canadiens pendant les dix prochaines années.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CRÉDITS D'IMPÔT À L'ÉNERGIE

L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME EN VUE DE COMPENSER LA HAUSSE DES PRIX DE L'ESSENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les libéraux ont déclaré pendant la dernière campagne électorale qu'ils fourniraient de l'essence bon marché aux Canadiens, mais cette promesse ne s'est pas concrétisée puisque le coût de l'essence a augmenté de 40c. le gallon depuis décembre 1979, je propose, appuyé par le député de Assiniboia (M. Gustafson):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances d'instaurer un programme de crédit d'impôt en vue de compenser les effets de ces hausses, qui imposent un fardeau inutile aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux banlieusards et aux gagne-petit.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE POUR LES HABITANTS DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 18 octobre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a donné à l'Association libérale de Western Arctic l'assurance qu'il garantissait les approvisionnements énergétiques dans le Nord. A peine quelques jours plus tard, le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) annonçait dans son budget des hausses du prix du pétrole qui forceront les gens du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, là où il n'existe pas d'autre moyen de chauffer sa maison, à payer très bientôt le fuel domestique plus de \$2 le gallon. Je propose donc, avec l'appui du député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

• (1410)

Que la Chambre exige du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'il présente des excuses aux quelques pauvres naïfs de l'Association libérale de l'Ouest de l'Arctique qu'il a induits en erreur et qui ont pu faire la bêtise d'ajouter foi à ses propos.

Mme le Président: Une pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME POUR LES RÉGIONS RURALES ET LE NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion du fait que, à toutes fins utiles, les plus démunis parmi les Canadiens, qui vivent dans les régions rurales, éloignées et septentrionales, n'ont pas les moyens d'habiter des logements convenables, même les plus rudimentaires. Je propose donc, avec l'appui du député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que la Chambre oblige le gouvernement à modifier immédiatement ses dépenses prioritaires de façon à mettre en œuvre un programme de logement destiné à répondre aux besoins chroniques et maintenant impératifs des Canadiens qui vivent en milieu rural et dans le Nord du Canada, programme qui devrait comporter notamment des dispositions pour compenser les lourdes charges que le récent budget impose aux pauvres et aux habitants du Nord, au moyen de subventions qui tiennent compte du coût du chauffage et des autres services et qui correspondent à une certaine proportion du revenu.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.